

## **ABC** arbitrage

## Fenêtre d'interdiction d'intervention sur le titre ABC arbitrage des collaborateurs et mandataires du groupe

ABC arbitrage informe ses actionnaires que les collaborateurs et les mandataires du groupe sont contraints, comme chaque semestre, au respect d'une fenêtre négative d'intervention sur le titre ABC arbitrage, du mercredi 1er juillet 2015 au mardi 29 septembre 2015, jour de publication des résultats semestriels consolidés.

Les seules interventions autorisées sont celles effectuées, soit dans le cadre d'une opération de réinvestissement de dividende, soit au travers d'un mandat de gestion ou d'ordre émis avant l'ouverture de cette fenêtre négative. Pour rappel, le seul mandat de gestion déclaré à ce jour est celui de la société ABC participation et gestion (cf. communiqué en date du 30/06/2014).